

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU**  
**19 DECEMBRE 2013**  
**PROCES-VERBAAL VAN DE GEMEENTERAADSZITTING**  
**VAN 19 DECEMBER 2013**

Etaient présents/Waren aanwezig : M./de h. De Decker-Bourgmestre-Président;/Burgemeester-voorzitter;

MM./de hh. Cools, Dilliès, Sax, Mmes/Mevr. Maison, Gol-Lescot, M./de h. Biermann, Mmes/Mevr. Delwart, Roba-Rabier, Echevins/Schepenen;

Mmes/Mevr. Gustot, Dupuis, M./de h. Martroye de Joly, Mmes/Mevr. Fraiseur, Verstraeten, M./de h. Wyngaard, Mme/Mevr. Fremault, MM./de h. De Bock, Vanraes, Mme/Mevr. François, M./de h. Toussaint, Mmes/Mevr. de T'Serclaes, Bakkali, M./de h. Desmet, Mmes/Mevr. Francken, Delvoye, M./de h. Reynders, Mmes/Mevr. Culer, Van Offelen, MM./de hh. Bruylant, Cornelis, Cadranet, Hublet, Zygas, Mmes/mevr. Baumerder, De Brouwer, M./de h. Minet, Mmes/Mevr. Ledan, Zawadzka, Charles-Duplat, conseillers/gemeenteraadsleden;

M. Parmentier, secrétaire communal f.f., wnd. Gemeentesecretaris.

---

Absents en début de séance/Afwezing bij aanvang van de zitting : Mmes/Mevr. Dupuis, Fraiseur, Bakkali, MM./de hh. Reynders, Hublet, Mme/Mevr. Ledan.

Se sont fait excuser/Hebben zich verontschuldigd : MM./de hh. Hayette et/en Wagemans.

- La séance est ouverte à 20h18 -

- De zitting begint om 20u18 -

**Objet 7B – 1 : Transfert d'installations de feux de signalisation à la Région de Bruxelles-Capitale.- Convention.**

Le Conseil,

Considérant que le 13 novembre 2013, le Collège a marqué son accord sur le transfert de feux de signalisation à la Région de Bruxelles-Capitale sous réserve que les diverses conventions soumises à la signature soient adaptées et présentées sous forme d'une convention unique;

Considérant que le Collège a également souhaité que la commune et la police soient systématiquement associées aux renouvellements et/ou adaptations dans la gestion de l'ensemble des feux situés en voirie communale;

Vu qu'en date du 4 décembre 2013, la Région de Bruxelles-Capitale a soumis à la signature une convention unique reprenant en compte les divers souhaits du Collège,

Approuve ladite convention.

**Objet 3B – 1 : Contrat entre la commune et la Région de Bruxelles-Capitale visant à améliorer la situation budgétaire communale.**

Le Conseil,

Considérant que le Collège, en date du 10 avril 2013, a décidé d'introduire auprès de la Région un dossier de candidature en vue d'obtenir la subvention destinée à l'amélioration de la situation financière de la commune;

Vu le projet de contrat proposé par la Région qui prévoit :

- l'engagement de la Région d'allouer à la commune une subvention annuelle de 285.527 € pendant trois ans;

- l'engagement de la commune de, sauf circonstances exceptionnelles, mettre en œuvre toutes les mesures utiles afin d'améliorer sa situation financière et de respecter une série d'obligations visées à l'article 3;

- les sanctions prévues si la commune viole les obligations prévues au contrat;

Sur proposition du Collège échevinal,

Décide d'approuver le projet de contrat joint en annexe.

Onderwerp 3B – 1 : **Overeenkomst tussen de gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ter verbetering van de budgettaire toestand van de gemeente.**

De Raad,

Aangezien het College, op 10 april 2013, beslist heeft om bij het Gewest een kandidaatstellingsdossier in te dienen voor het bekomen van de toelage ter verbetering van de budgettaire toestand van de gemeente;

Gezien dat het voorstel tot overeenkomst van het Gewest het volgende voorziet :

- de verbintenis van het Gewest om gedurende drie jaar, aan onze gemeente een jaarlijkse toelage toe te kennen van 285.527 €;

- de verbintenis van de gemeente om, behoudens uitzonderlijke omstandigheden, alle maatregelen te nemen die nodig zijn om haar budgettaire toestand te verbeteren, en een aantal verplichtingen, vermeld in artikel 3 te respecteren;

- de opgelegde sancties in geval van schending door de gemeente van de verplichtingen voorzien in de overeenkomst;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen,

Beslist over te gaan tot goedkeuring van het bijgevoegd voorstel tot overeenkomst.

3B – 2 **Ordonnance visant à associer les communes au développement économique de la Région.- Conclusion d'un contrat, pour une durée de trois ans, entre la Commune d'Uccle et la Région de Bruxelles-Capitale.**

**M./de h. Wyngaard** demande quel est le statut exact du document dont les premières pages mentionnent comme titre "Note d'orientation du service Prévention" et qui comporte un bilan service par service.

**M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès** répond que chaque service a dû établir toute une série de documents dans le cadre de ce contrat. Il y a donc une note d'orientation pour tous les services. Quoique les dossiers aient été déposés en septembre, il a fallu attendre la semaine dernière pour que la Région daigne réagir et nous enjoigne dès lors de traiter ce sujet lors de la séance du Conseil communal prévue pour le mois de décembre. Par conséquent, il n'a pas été possible d'apporter tout le soin nécessaire à la présentation du texte.

**M. /de h. Wyngaard** trouve que, de manière générale, cette note est déséquilibrée, en dépit de l'intérêt des considérations qui y sont développées, puisque, sur un total de 24 pages,

5 sont consacrées uniquement à la gestion des bibliothèques.

**M. le Bourgmestre/de h. Burgemeester** admet que cette note est totalement déséquilibrée, dans la mesure où chaque service a défini à sa façon sa propre vision de l'avenir. M. le Bourgmestre et M. le Secrétaire communal avaient bien l'intention de procéder à une harmonisation des données recueillies mais la Région n'a pas laissé suffisamment de temps pour établir cette synthèse.

**M./ /de h. Wyngaard** souhaite obtenir des éclaircissements sur les points relatifs au rachat éventuel par la Commune du parc Raspail, à la mise en œuvre des travaux de conservation et de restauration de ce site classé ainsi qu'à la prise en gestion et au réaménagement de divers plans d'eau privés.

**M. l'Echevin/de h. schepen Cools** répond que les services de la Voirie et de l'Environnement ainsi que ses propres services travaillent en étroite collaboration pour assurer une gestion hydraulique de la vallée de Saint-Job. Parmi les projets à l'étude figure la création d'un plan d'eau dans le bas du Kauwberg, destiné à devenir une zone inondable.

M. l'Echevin Cools informe qu'une réunion avec les membres d'un bureau d'études parisien a eu lieu afin d'aborder la problématique du Broeck. On pourrait prendre en charge une partie des eaux d'écoulement lors de gros orages grâce à la création de "noues" supplémentaires (noue : terme technique désignant une forme d'arête rentrante facilitant l'écoulement des eaux).

Mais pour assurer une gestion à long terme, il convient d'être propriétaire du terrain concerné. Or, l'acquisition de certaines parcelles s'avère parfois un exercice très difficile.

Il mentionne aussi le cas du "mail" Saint-Job, dans le bas de la chaussée de Saint-Job, où il serait question de remettre de l'eau en surface. Cette zone donnerait lieu à la création d'une sorte de rue.

Les projets relatifs au Kauwberg, au Broeck et au mail Saint-Job constituent assurément les dossiers les plus avancés aujourd'hui.

Par ailleurs, une réflexion est menée dans le cadre du réaménagement du carrefour entre la rue du Repos et la chaussée de Saint-Job, où il n'est pas exclu que de l'eau puisse émerger en surface. Il s'agirait de reconfigurer le carrefour en prévoyant des espaces verts dans lesquels des zones pourraient intégrer une partie des ruisseaux qui vont aujourd'hui à l'égout, avec un bas étiage.

Il convient également de réfléchir à la gestion hydraulique de l'Ukkelbeek au bas de la propriété "Paris-Danse", située au coin de l'avenue des Statuaires et de l'avenue De Fré, sans oublier qu'il s'agit là d'un site privé.

Le Collège souhaite évidemment que l'étang du parc Raspail soit géré d'une manière plus efficace que ce n'est le cas aujourd'hui. Les membres du Conseil connaissent l'enjeu de cette problématique, vu que ce site avait fait l'objet d'une option d'achat. Le parc a été vendu par la poste aux frères Dupuis, qui sont bien décidés à l'occuper dès que la condition requise pour la vente, en l'occurrence la restauration du mur classé, aura été remplie. Cependant, suite aux contacts établis avec le gestionnaire de ces acquéreurs privés, M. l'Echevin Cools est convaincu que ces derniers sont tout à fait disposés à collaborer avec la Commune pour la gestion de cet espace, dès qu'ils seront effectivement en possession du terrain. Le permis d'urbanisme délivré pour le "Moulin Blanc", qui se situe à proximité de l'étang, impose également le respect d'un certain nombre de conditions. En outre, il n'est pas impossible que des actions du même ordre soient entreprises dans la vallée du Linkebeek, afin d'amener les eaux vers le ruisseau. Le site Internet de la Commune mentionne déjà quelques éléments d'information sur cette thématique.

**- Mme Fraiteur, MM. Reynders et Hublet entrent en séance –**

**- Mevr. Fraiteur, de hh. Reynders en Hublet komen de zitting binnen -**

**M. /de h. Wyngaard** demande si le rachat en tant que tel du parc Raspail est abandonné.

**M. l'Echevin/de h. schepen Cools** répond que le Collège a prévu de racheter le marais du Broeck quand ce serait possible. Pour le reste, si les acquéreurs actuels renonçaient finalement à leur achat, la Commune serait disposée à entamer des négociations pour devenir elle-même propriétaire du parc, pour autant que le prix exigé ne soit pas exorbitant. Cette question ne se pose évidemment pas pour le moment. Mais si le contexte venait à changer, M. l'Echevin Cools ne manquerait pas de reprendre contact avec la Poste. Il est vrai que la situation actuelle de ce parc est loin d'être idéale, quoique la Poste ait procédé à un nettoyage du site ainsi qu'à l'installation d'une clôture, conformément aux demandes exprimées par la Commune. Quoi qu'il en soit, le Collège tient absolument à trouver une solution, soit en collaborant avec le propriétaire, soit en acquérant le site, mais la Commune ne pourrait accéder à la propriété de ce bien que s'il était mis en vente.

**M. /de h. Minet** rappelle qu'il a interpellé le Collège précédemment sur le thème du commerce équitable. Or, la note d'orientation consacre deux lignes à ce thème, en mentionnant l'engagement suivant : "mettre en œuvre les actions nécessaires à la reconnaissance de la commune comme commune de commerce équitable, et notamment par l'achat de certains produits pour l'administration". M. Minet est quelque peu surpris que son interpellation ait débouché sur des propositions aussi succinctes de la part du Collège, et ce d'autant plus que M. l'Echevin Cools lui avait fourni à l'époque une réponse particulièrement détaillée.

**M. l'Echevin/de h. schepen Cools** répond qu'il s'agit davantage d'une question de forme que de fond. En réalité, la Région réclame la production de multiples documents qui ne servent strictement à rien et que les services communaux, déjà submergés par les tâches concrètes, doivent rédiger à toute vitesse. M. l'Echevin Cools rappelle qu'il a répondu de façon très approfondie à l'interpellation de M. Minet, dont les préoccupations sont prises en compte par la majorité : lors de la dernière réunion du Collège, Mme l'Echevin de la Famille a soulevé la question de l'achat d'un certain nombre de produits "bio" dans le cadre de l'alimentation des crèches.

**M. l'Echevin/de h. schepen Cools** précise que la Commune effectue des achats dans cette optique depuis déjà plusieurs années, même si les produits achetés ne sont évidemment pas tous "équitable" ou "bio". A titre d'exemple, la Commune a renoncé au vin "bio" en raison de son mauvais goût mais a opté en revanche pour le café relevant du commerce équitable.

**M. l'Echevin/de h. schepen Dillière** précise qu'il ne faut pas considérer les données indiquées dans ce texte comme le parfait reflet du travail des Echevins et de leurs départements. En réalité, les services ont été contraints de rédiger les documents sollicités par la Région en un temps record, comme s'ils n'avaient rien d'autre à faire. Le Collège et l'ensemble des services ont donc fait ce qu'ils ont pu, compte tenu des circonstances.

**Objet 3B – 2 : Ordonnance visant à associer les communes au développement économique de la Région.- Conclusion d'un contrat, pour une durée de deux ans, entre la commune d'Uccle et la Région de Bruxelles-Capitale.#**

Le Conseil,

Considérant qu'en date du 20 mars 2013, le Collège a pris connaissance du texte de l'ordonnance mentionnée ci-dessus ainsi que de ses annexes et a décidé d'introduire, auprès de la Région, un dossier de candidature, en vue de l'obtention de subventions régionales;

Vu que le dossier de candidature a été soumis à l'approbation du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et que celui-ci fait actuellement l'objet d'une proposition de contrat, joint en annexe;

Vu que le contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional stipule que pendant deux ans, la Région prend l'engagement d'allouer à notre commune une subvention annuelle de 304.522 €;

Vu qu'en contrepartie, notre commune doit s'engager à :

- maintenir la suppression des taxes sur la force motrice et sur les ordinateurs;
- soumettre à un comité de suivi, la création de toute nouvelle taxe ou l'augmentation de toute taxe existante qui pourrait avoir un impact sur le développement économique local;
- renoncer en 2014 à toute nouvelle taxe qui pourrait avoir un impact sur le développement économique local;
- participer au groupe de travail, chargé d'harmoniser la fiscalité locale;
- mettre en œuvre toutes les mesures utiles afin de concrétiser les initiatives visant la création d'un climat fiscal favorable sur le territoire de la commune;
- participer au groupe de travail chargé d'étudier la suppression de la taxe sur les bureaux en zone d'industrie urbaine sur une parcelle de la SDRB;

Vu que l'approbation de ce contrat par le Conseil communal engagera la commune à respecter ses obligations;

Vu le délai court, imposé par la Région, pour conclure et renvoyer le contrat;  
Sur proposition du Collège échevinal,  
Décide de prendre connaissance et d'approuver le texte du contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional, joint en annexe.

**Onderwerp 3B – 2 : Ordonnantie ertoe strekkende de gemeenten te betrekken bij de economische ontwikkeling van het Gewest.- Afsluiten van een overeenkomst, voor een duur van twee jaar, tussen de gemeente Ukkel en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.**

De Raad,

Aangezien het College op 20 maart 2013 kennis heeft genomen van de tekst en de bijvoegsels van de hierboven vermelde ordonnantie en beslist heeft om bij het Gewest een kandidaatstellingsdossier in te dienen voor het bekomen van gewestelijke toelagen;

Gezien het kandidaatstellingsdossier ter goedkeuring werd voorgelegd aan de Brusselse Hoofdstedelijke Regering en dat dit dossier nu het voorwerp uitmaakt van het in bijlage gevoegde voorstel tot afsluiten van een overeenkomst;

Gezien de overeenkomst ter bevordering van de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak voorziet in de verbintenis van het Gewest om, gedurende 2 jaar, aan onze gemeente een jaarlijkse toelage van 304.522 € toe te kennen;

Gezien onze gemeente, als tegenprestatie zich moet verbinden om :

- de opschorting te behouden van de belasting op de drijfkracht en van de belasting op computers;

- de invoering van iedere nieuwe belasting alsook de verhoging van bestaande belastingen die een weerslag zou kunnen hebben op de plaatselijke economische ontwikkeling, voor te leggen aan het opvolgingscomité;

- in 2014 af te zien van elke nieuwe belasting die een weerslag kan hebben op de plaatselijke economische ontwikkeling;

- deel te nemen aan de werkgroep die moet instaan voor het eenvormig maken van de plaatselijke belastingen;

- alle nodige maatregelen te treffen om concreet uitvoering te geven aan de initiatieven die erop gericht zijn op het grondgebied van de gemeente een gunstig fiscaal klimaat tot stand te brengen;

- deel te nemen aan de werkgroep die zich moet buigen over de afschaffing van de belasting op kantoren die binnen een gebied voor stedelijke industrie gelegen zijn op een perceel van de GOMB;

Gezien door de goedkeuring van dit contract door de Gemeenteraad, onze gemeente er zich toe verbindt haar verplichtingen na te leven;

Gezien de korte termijn, opgelegd door het Gewest, om het contract af te sluiten en terug te zenden;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen,

Besluit kennis te nemen en over te gaan tot goedkeuring van de tekst van de hierbij gevoegde overeenkomst.

**- Mme Ledan entre en séance –  
- Mevr. Ledan komt de zitting binnen -**

**3B – 3 Budget communal pour l'exercice 2014.**

**M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès** rappelle que pour la cinquième année consécutive, le budget communal est en équilibre. Cette situation, qui pourrait sembler banale, est tout à fait exceptionnelle, voire miraculeuse, si on la compare à celle de beaucoup d'autres communes.

Ce résultat est le fruit des nombreux efforts fournis par le Collège et l'Administration pour concilier de façon permanente le souci de la rigueur dans la gestion des finances avec la volonté d'offrir à la population des services de qualité. Quoiqu'il se réjouisse de la qualité des services communaux, dont bénéficient non seulement les Ucclois mais aussi la population bruxelloise en général, M. l'Echevin Dilliès déplore qu'en termes d'aides octroyées, la Région soit beaucoup moins généreuse envers Uccle qu'envers bien d'autres communes. Ce contexte n'altère en rien l'intention du Collège de développer une politique résolument volontariste.

Certes, la dette demeure importante, mais elle s'avère une des mieux maîtrisées et des plus stables de la région bruxelloise. En outre, il ne faut pas oublier que cette dette résulte des investissements réalisés pour assurer l'entretien du patrimoine de la Commune. Les services rendus à la population seraient de moindre qualité si ce patrimoine n'était pas géré de façon dynamique.

M. l'Echevin Dilliès explique que le budget a été élaboré dans le respect de tout un ensemble de normes, désormais habituelles, telles que la mise en place de bilatérales budgétaires selon une série de directives, le souci d'établir un budget "vérité", l'obligation d'opérer un strict contrôle des frais de fonctionnement, la maîtrise de la masse salariale, la recherche de toutes les pistes possibles de subsidiation. Malheureusement, cette quête de subsides se révèle bien trop souvent infructueuse. Au risque d'être encore une fois taxé de "Calimero", M. l'Echevin Dilliès rappelle avec insistance que la Commune d'Uccle ne bénéficie guère de la manne régionale.

A titre d'exemple, il suffit de comparer les bureaux de l'Administration communale d'Uccle avec ceux d'autres échelons de pouvoir pour constater de façon flagrante qu'Uccle gère ses dépenses avec rigueur.

Quoiqu'il y ait lieu de se réjouir de la présentation d'un budget en équilibre pour la cinquième année consécutive, il faut reconnaître que le boni demeure extrêmement modeste. Néanmoins, les services offerts à la population sont maintenus, voire développés.

Le budget extraordinaire connaît une très forte croissance, puisqu'il dépasse le seuil des 40 millions d'euros. Ce phénomène est dû au projet visant à regrouper l'ensemble des services communaux dans un grand centre administratif. Si ce projet aboutit, il aura certainement un grand impact car il sera de nature à améliorer les conditions de travail du personnel, à optimiser l'accueil au public et à réaliser à terme des économies d'échelle.

Enfin, M. l'Echevin Dilliès félicite chaleureusement Mme Myriam Maes, Receveur communal, pour le dernier budget de sa carrière professionnelle, ainsi que toute son équipe.

**Mme/Mevr. Verstraeten** remercie Mme le Receveur pour ses grandes compétences professionnelles, qu'elle a pu apprécier à leur juste valeur lorsqu'elle exerçait elle-même des fonctions scabinales. Elle remercie également l'ensemble des services communaux, qui sont toujours mis fortement à contribution lors de l'élaboration d'un budget. L'examen du budget permet d'évaluer les intentions politiques d'une majorité communale. A ce titre, il constitue toujours un moment de vérité.

Le groupe socialiste apprécie qu'il soit en équilibre et présente un boni de 128.072 €. Il considère néanmoins qu'il comporte des lacunes sur le plan social. A cet égard, Mme Verstraeten estime qu'à l'exemple d'autres communes, il faudrait œuvrer davantage en faveur de la création de classes supplémentaires dans l'enseignement, même si elle salue l'effort déjà consenti pour l'école de Calevoet. De plus, il faudrait que la majorité prête une oreille attentive aux appels à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, la problématique du logement, tant social que moyen, requiert la plus grande attention. A cet égard, il convient de rappeler qu'Uccle est une des communes bruxelloises les moins dotées en logements sociaux.

Le groupe socialiste regrette amèrement la diminution de la prime de naissance, si appréciée par les jeunes parents, surtout ceux de condition modeste. Il fera donc preuve de vigilance en cette matière, même si une aide à la parentalité a été annoncée.

Lors de la mise en place de la commission consultative des handicapés, une dame se qualifiant d'indignée a déclaré qu'elle attendait toujours la mise en œuvre de projets concrets. Le groupe socialiste partage les mêmes préoccupations.

La diminution du précompte immobilier pour les jeunes ménages, qui passe de trois à deux ans, ne constitue certainement pas l'économie la plus judicieuse. Il va de soi qu'en cette période de crise, des économies doivent être consenties par la Commune mais la répartition de l'effort n'est pas effectuée de manière équitable. Mme Verstraeten regrette également la diminution linéaire de 5 % observée dans les aides accordées aux différentes associations. Par cette mesure, le Collège condamne des associations qui, très souvent, assurent des missions sociales à la place de la Commune. A titre d'exemple, le budget consacré à la solidarité Nord-Sud, qui est passé de 5.000 € en 2001 à 15.000 € en 2012, subit actuellement une diminution. Lorsque des budgets supplémentaires peuvent être accordés aux A.S.B.L., leurs situations respectives sont examinées au cas par cas. Pourquoi ne pourrait-on appliquer une méthode similaire quand les subsides octroyés aux associations doivent subir une réduction ? Ce procédé ne constituerait-il pas une formule plus équitable qu'une réduction linéaire imposée de manière uniforme ?

La centralisation des services communaux grâce à l'achat et la réaffectation du site "Schlumberger" semble de prime abord une idée séduisante. Mme Verstraeten se réjouit du fait que les différents groupes politiques siégeant au Conseil communal ont été associés à ce projet, notamment grâce à une séance d'information à laquelle ont été conviés les chefs de groupe. Cette initiative mérite d'être saluée.

La dépense requise pour un projet aussi ambitieux est importante et risque d'engager la Commune pour plusieurs années. Le groupe socialiste veillera à examiner attentivement les aspects financiers et économiques du projet et espère que le personnel communal sera informé des différentes phases de sa réalisation. La motivation du personnel s'avère en effet d'une importance primordiale si on veut préserver la qualité du service offert à la population. Mme Verstraeten rappelle à cet égard le rôle essentiel des syndicats dans les relations entre le personnel et les autorités.

Mme Verstraeten explique qu'en raison du manque manifeste d'ambition de la majorité, le groupe socialiste décide de ne pas voter en faveur du budget et opte pour l'abstention, tout en espérant que, dans les prochaines années, le Collège accordera plus d'importance à la solidarité entre les citoyens.

**M./de h. Wyngaard** rappelle que l'eau n'a pas gâté les Ucclois ces dernières années, puisqu'elle a causé des ravages dans la Commune. Les habitants de la rue Rouge, de la rue de Linkebeek ou de la chaussée de Saint-Job, qui ont participé à leur façon à l'animation de la foire du même nom, sont loin de l'avoir oublié. Cette même eau, sous forme de neige, a provoqué quelques soucis de circulation, qui ont amené M. l'Echevin Cools à passer à une heure de grande écoute dans les journaux télévisés des différentes chaînes nationales. Par contre, l'eau est refusée aux nageurs ucclois depuis plus d'un an. Néanmoins, elle comble à présent les Ucclois sous une autre forme encore, puisqu'une pluie de dividendes Hydrobru maintient le budget 2014 juste au-dessus de la ligne de flottaison. Ce surcroît de 800.000 € de dividendes Hydrobru, par rapport au montant alloué en 2013, représente assurément une aubaine, un cadeau tombé du ciel. Plus généralement, le montant des dividendes versés à Uccle par les intercommunales n'a jamais été aussi élevé, puisqu'il atteint le seuil de 4,77 millions d'euros. Les prévisions de recettes à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) envisagent une hausse de 3,5 %, soit 750.000 €, et celles relatives au précompte immobilier, une hausse de 3 %, soit 1,3 million d'euros. La croissance de la population, à raison de 1.000 unités par an au cours des 5 dernières années, a indubitablement un impact positif sur le plan budgétaire.

En dépit de ces bonnes nouvelles apparentes, le budget cache de bien mauvaises surprises. C'est notamment le cas de la charge de la dette. Le groupe Ecolo s'inquiète du poids toujours croissant de la dette dans le budget et de l'absence de solutions structurelles pour y remédier.

Le soutien au monde associatif poursuit sa lente mais constante érosion. Ou alors, suivant un mouvement de yo-yo, certains subsides repartent à la hausse pour retrouver leur montant de 2012. On observe ce phénomène pour les montants destinés aux comités de parents, aux associations de commerçants et aux associations actives dans le domaine du développement durable. Quoique l'intervention du groupe Ecolo de l'an dernier ait manifestement convaincu, on peine à comprendre la logique suivie par le Collège en la matière.

Pour ce qui concerne les primes, M. Wyngaard salue l'augmentation de 5.000 € du budget des primes à l'environnement car il convient de soutenir les habitants qui installent des dispositifs susceptibles d'avoir un effet positif sur l'ensemble de la collectivité. Par contre, d'autres primes diminuent, notamment celles visant à aider les jeunes ménages pour l'acquisition d'un premier logement. Pourtant, dans sa Déclaration de politique générale, le Collège avait affirmé sa volonté de retenir les classes moyennes, et notamment les jeunes ménages, à Uccle. La prime de naissance est également en baisse. A ce propos, l'Echevine responsable avait parlé de mobiliser partiellement ce budget à d'autres fins. S'agit-il du "Welcome Pack", dont il était question dans la Déclaration de politique générale ? En revanche, M. Wyngaard constate amèrement que les primes à la sécurisation ne subissent aucune réduction, alors que leur plus-value pour la collectivité est pour le moins discutable. Pour le groupe Ecolo, c'est incontestablement ce poste-là qu'il faudrait diminuer en tout premier lieu. La majorité va sans doute répondre qu'elle ne dispose pas d'une totale liberté pour décider de l'allocation de cet argent, parce qu'il relève de subsides octroyés par le Gouvernement fédéral.

Mais l'expérience contredit ce point de vue, puisque d'autres communes ont mobilisé cet argent différemment en concrétisant des projets tels que des agora-spaces ou des terrains de sport pour les jeunes dans le cadre d'une politique de prévention. Par ailleurs, le groupe Ecolo se réjouit de la mise en place d'une prime à l'achat d'équipements en matière de mobilité douce et est curieux d'en découvrir le dispositif, même si le montant prévu demeure modeste.

Le montant des frais administratifs, qui s'élève à 2,5 millions d'euros, constitue une autre source d'inquiétude, vu qu'il a augmenté de 13 % en un an, après avoir subi une hausse de 40 % au cours des 5 dernières années. L'augmentation de 300.000 € observée pour 2014 est due notamment à un surcroît de dépenses dans le secteur de l'enseignement, à l'organisation des futures élections et au cultuurbeleidsplan. Même si on fait abstraction des postes précités, l'augmentation des frais administratifs atteint encore le taux de 7 %. Le groupe Ecolo aimerait donc obtenir des éclaircissements sur ce point de la part du Collège.

La dotation à la Zone de Police est en hausse, même si, ramenée au nombre d'habitants, elle demeure l'une des plus faibles de la Région de Bruxelles-Capitale. Le C.P.A.S. bénéficie quant à lui d'une augmentation de plus de 4 % de la dotation en sa faveur. Si cette augmentation est tout à fait légitime et doit évidemment être approuvée, il n'y a pas lieu de s'en réjouir car elle témoigne d'une paupérisation croissante de la population. Selon M. Wyngaard, le Gouvernement fédéral porte une part de responsabilité dans cette situation. En effet, des mesures telles que la dégressivité des allocations de chômage, l'exclusion des demandeurs d'emploi, l'allongement du stage d'insertion, décidées à ce niveau de pouvoir, ne résolvent en définitive rien et renvoient tous les problèmes vers les C.P.A.S.

Les dépenses en matière de personnel semblent maîtrisées. La proportion de fonctionnaires par habitant de la Commune d'Uccle est probablement l'une des plus basses de la Région de Bruxelles-Capitale. Le groupe Ecolo remercie bien évidemment M. Parmentier d'avoir accepté d'endosser la fonction de secrétaire communal faisant fonction mais s'inquiète de voir que l'Administration ne dispose toujours pas d'un secrétaire communal nommé à titre définitif, alors que Mme Theys est partie en retraite voici plus de deux ans. Le Collège peut-il dès lors s'enorgueillir d'une gestion rigoureuse du personnel ? Par ailleurs, il avait été question d'étoffer, le cas échéant, le service Mobilité. Cette proposition, qui avait été évoquée lors des débats menés à l'occasion de la campagne électorale, est-elle maintenue ou abandonnée ?

Le groupe Ecolo appuie la demande formulée par M. De Bock, selon laquelle le Conseil communal devrait disposer d'un organigramme clair et précis du personnel.

Les prix exigés pour l'accès au bassin de natation de la piscine Longchamp se situent actuellement dans la moyenne régionale. Il est absolument capital de maintenir des prix raisonnables, de façon à garantir l'accès à la piscine pour l'ensemble des Ucclois. Les conseillers écologistes suivront donc de près toute évolution éventuelle des prix pratiqués à la piscine Longchamp.

Pour ce qui concerne le Val d'Uccle, le groupe Ecolo partage le point de vue du président de cette A.S.B.L., qui conteste le refus d'augmenter ou même d'indexer le subside accordé. Certes, M. Wyngaard reconnaît la légitimité des efforts qui ont été demandés au Val d'Uccle, et ce d'autant plus que cette A.S.B.L. disposait d'une trésorerie importante. Mais vu que ces efforts semblent accomplis, l'octroi d'un montant de 150.000 € n'était-il pas justifié, de façon à permettre au Val d'Uccle de faire face à ses charges de personnel ? Le groupe Ecolo ne doit-il pas déposer un amendement en ce sens ? Y a-t-il lieu de suivre une suggestion de M. Reynders en la matière, le subside de l'Agence Immobilière Sociale (A.I.S.) ayant pu être augmenté grâce à un tel procédé ? M. Wyngaard est en tout cas disposé à déposer un amendement s'il est de nature à permettre à M. De Bock de bénéficier des moyens nécessaires l'année prochaine.

Le Collège a l'honnêteté de relever les mauvaises surprises qui n'apparaissent pas de façon explicite, à côté de celles qui sont manifestes. Parmi celles-ci, il y a lieu de pointer les événements qui ont été fusionnés ou ne sont plus organisés annuellement, comme le Bal de l'Echevin des Seniors ou l'"Ukkel Rock", ou encore les taxes qui ont été revues à la hausse. A cet égard, le groupe Ecolo a déjà eu l'occasion de dire tout le mal qu'il pense du nouveau règlement-taxe sur les maisons de repos. Et dire que d'aucuns avaient annoncé la disparition des taxes tracassières ! En réalité, il faudrait développer une réflexion globale en matière de taxation, en ayant toujours à l'esprit un souci d'équité, comme le soulignait M. Hayette lors de la dernière séance du Conseil communal. De plus, en parcourant la note, qui ne fait aucune référence à l'Agenda 21 local, M. Wyngaard a relevé le paragraphe suivant, dont la formulation pour le moins sibylline exprime autant l'embarras que la sincérité : "Même s'il demeure hasardeux de prétendre qu'en matière de fiscalité locale, un effort ne sera pas demandé aux citoyens ucclois endéans la législature, il n'y aura toujours pas d'augmentation d'additionnels communaux en 2014.". Ce passage doit sans doute être interprété de la façon suivante : les élections étant prévues en 2014, les citoyens ucclois seront invités à fournir un effort en 2015. Le Collège augmentera donc vraisemblablement la taxe additionnelle à l'I.P.P. l'année prochaine, puisque le précompte immobilier a déjà crû à trois reprises au cours des quinze dernières années. Uccle aura donc droit à son électrochoc fiscal, mais pas nécessairement dans le sens escompté.

D'autre part, le Collège annonce l'un des plus grands projets ucclois de ces vingt dernières années. S'agit-il d'un immense spectacle "son et lumière" bleu, orange et amarante animé par le Magic Land Théâtre, devant la façade rénovée de l'église Saint-Pierre ? S'agit-il d'une nouvelle mouture du projet "Polders" ? S'agit-il de la concrétisation du jumelage tant attendu entre la Commune d'Uccle et la Commune de Kikwit ?

**- Mme Bakkali entre en séance -**

**- Mevr. Bakkali komt de zitting binnen -**

Rien de tout cela. Il s'agit en réalité de l'acquisition et du développement, à hauteur de 15 millions d'euros, d'un nouveau centre administratif sur le site "Schlumberger", qui permettrait le regroupement à terme de l'ensemble des services communaux. Ce projet très ambitieux offre de nombreux avantages : locaux plus adaptés et plus agréables pour le personnel, économie d'énergie et d'échelle, accessibilité aisée en transports en commun. A cet égard, il sera sans doute utile de développer une station R.E.B. (Réseau Express Bruxellois) à hauteur de la gare de Calevoet via la rue du Wagon, afin d'assurer un accès aisé au site. En dépit de ses avantages incontestables, cette opération suscite un certain nombre d'interrogations. Ce projet est-il opportun alors qu'on a réalisé d'importantes rénovations dans les bâtiments sis rue Auguste Danse et rue Beeckman ?

Ne menace-t-il pas de mettre à mal l'équilibre et la mixité des fonctions à Uccle-Centre, sur lesquels la majorité insistait lourdement dans sa Déclaration de politique générale ? A-t-on évalué les conséquences d'un tel déménagement pour les commerçants d'Uccle-Centre, qui verront inmanquablement leur clientèle se réduire ? Uccle-Centre ne risque-t-il pas d'y perdre un peu son âme, en voyant disparaître une bonne part de son côté "village" ? Par ailleurs, M. Wyngaard souhaiterait disposer de données chiffrées précises sur le montage financier envisagé pour ce projet.

De nombreux projets figurant au budget extraordinaire reçoivent le soutien plein et entier du groupe Ecolo. Il en va ainsi de la construction du dépôt "Papenkasteel", grâce auquel il ne faudra plus acquitter un loyer particulièrement élevé du côté de la rue du Bourdon. Il en va également de la réalisation du Plan communal de stationnement, de l'achat d'horodateurs pour permettre le quart d'heure gratuit, cher à M. Michel Cohen, de la création d'une passerelle piétonne et cyclable rue de Verrewinkel, de l'achat du terrain du Broeck, de la restauration de certaines fresques ainsi que de l'étude relative à la place de Saint-Job. Pour ce qui concerne la place de Saint-Job, il est tout à fait judicieux de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour améliorer son attractivité et développer son potentiel. Pour ce faire, il faudra sans doute avoir le courage politique de remettre en cause certains tabous en matière de trafic automobile.

Pourquoi, par exemple, ne pas envisager l'installation d'un sens giratoire sur ce site, à l'instar du dispositif qui a été mis en place sur la place Flagey ou dans le quartier du Sablon ?

M. Wyngaard se montre plus perplexe face au projet de réaménagement de l'avenue Van Bever, également mentionné au budget extraordinaire. S'agit-il réellement d'une priorité ? La création d'une nouvelle piste cyclable, promise depuis longtemps et destinée à établir un lien entre la Commune et la Forêt de Soignes, présente incontestablement un grand intérêt mais l'état de cette voirie est loin d'être très vétuste et ses aménagements semblent donner satisfaction aux riverains et aux membres du club de sports.

Par contre, il est indispensable d'entreprendre la réfection de la rue du Ham, qui s'inscrit dans le cadre du projet global de la S.T.I.B. relatif à ce secteur. Il suffit de regarder l'état des trottoirs et du revêtement de cette artère pour en être pleinement convaincu.

Le Collège a martelé dans sa Déclaration de politique générale que le développement d'une réelle politique de rénovation urbaine constitue une de ses priorités. Il semble qu'un service voué spécifiquement à la rénovation urbaine ait été mis sur pied récemment. Et l'année dernière, le Collège a annoncé sa volonté de cibler certains quartiers. Quel est l'état d'avancement de ces projets ? Ces zones spécifiques ont-elles été identifiées ? Des contacts ont-ils déjà été établis avec l'autorité régionale ? Sans vouloir relancer tout le débat relatif aux périmètres D.R.L.R. (Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation), M. Wyngaard rappelle que l'aménagement de l'hôpital d'Ixelles a pu être réalisé alors que ce site se trouvait en dehors du périmètre D.R.L.R. concerné. Il aimerait également savoir si la rénovation de la place Jean Vander Elst, qui avait été envisagée, sera entreprise à court ou moyen terme.

Le groupe Ecolo attache une grande importance à la création d'un Conseil consultatif des jeunes, comme Mme Maëlle De Brouwer l'a encore rappelé lors d'une séance antérieure du Conseil communal. Entre les réserves assez explicites de M. l'Echevin Dilliès et la volonté récente de M. le Bourgmestre d'aller de l'avant, quelle est la position du Collège à l'égard de cette proposition ? Les conseillers écologistes seraient en tous cas ravis si le Collège pouvait confirmer le lancement effectif de ce projet.

M. Wyngaard souhaite aussi obtenir des informations sur l'état d'avancement des projets annoncés relatifs à la sensibilisation des Ucclois au rôle et au fonctionnement de l'Union Européenne, à la création d'un événement sur le thème du bénévolat, au lancement d'un festival annuel des plantes et jardins, à la fondation d'une école de rock et à l'organisation d'une course cycliste amateur intitulée l'"Uccloise".

**- Mme Dupuis entre en séance -**  
**- Mevr. Dupuis komt de zitting binnen -**

D'autre part, le Collège s'est engagé à participer à la mise en place d'un parcours d'intégration et de citoyenneté pour adultes primo-arrivants, en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale. Le décret de la Commission communautaire française (COCOF) réglementant cette matière a été adopté et le premier bureau d'accueil devrait voir le jour à la fin de l'année 2014. Le décret précité vise un public bien déterminé, en l'occurrence les personnes disposant d'un permis de séjour depuis minimum trois mois et maximum trois ans. Il serait sans doute intéressant de réfléchir à l'organisation d'une offre complémentaire, qui s'articulerait avec le dispositif COCOF tout en constituant un choix alternatif. Où en est-on actuellement ? Un budget est-il déjà dégagé à cette fin pour 2014 ? Quoi qu'il en soit, cette thématique est d'une importance fondamentale pour le groupe Ecolo.

Les travaux d'égouttage se poursuivent sous l'égide de l'intercommunale Hydrobru. Le Collège a d'ailleurs annoncé faire de la lutte contre les inondations une de ses priorités, notamment par des mesures et des investissements favorisant l'infiltration des eaux. Or, la lecture du budget extraordinaire 2014 révèle que ces investissements sont en nette baisse par rapport à 2013, puisqu'ils sont passés de 1.700.000 € l'année dernière à 900.000 € cette année-ci. Comment le Collège explique-t-il cette diminution de près de 50 % ?

Enfin, M. Wyngaard remercie très chaleureusement Mme le Receveur, au nom du groupe Ecolo, pour l'excellence du travail qu'elle a accompli durant de longues années au service de la Commune.

**Mme/Mevr. Fremault** pense que, de manière générale, un budget communal doit refléter la qualité de vie des citoyens au quotidien. La Commune n'est-elle pas le niveau de pouvoir le plus adéquat pour apporter une réponse efficace et sincère aux premiers besoins des citoyens ? Et la qualité de vie des habitants passe nécessairement par un environnement propre, sécurisant et susceptible de favoriser le lien social. Mme Fremault estime que dans l'ensemble, Uccle est une commune où il fait bon vivre. Ce souci de la qualité de vie doit demeurer le moteur de l'action du Collège aujourd'hui et demain pour chaque quartier d'Uccle, qu'il s'agisse de Vanderkindere, du Homborch, du Vivier d'Oie, du Dieweg, de Saint-Job. L'examen du budget permet de voir que dans ce but, le Collège a mis l'accent sur l'enseignement, la mobilité, le développement durable, la politique urbanistique, l'égalité des chances, la solidarité, le soutien aux classes moyennes et au commerce.

Pour maintenir cette qualité de vie, il est indispensable d'avoir des finances saines. Le budget présenté atteste nettement que les efforts accomplis pour lutter contre les gaspillages et réduire la masse salariale assurent le maintien à l'exercice ordinaire d'un boni de près de 130.000 €.

Cependant, une commune doit agir à notre époque en stratège soucieux de garantir l'équilibre, afin de maintenir des politiques sociales volontaristes tout en responsabilisant ceux qui utilisent les deniers publics. Ce souci d'une gestion responsable s'exprime notamment dans le taux d'imposition, qui demeure à Uccle l'un des plus bas de la Région de Bruxelles-Capitale pour ce qui concerne l'Impôt sur les personnes physiques (I.P.P.). Le Collège peut donc légitimement se targuer de réduire les dépenses sans exiger des efforts supplémentaires de la part de ses concitoyens ou diminuer drastiquement des subsides essentiels en leur faveur.

Un budget communal ne doit pas se focaliser sur l'année considérée mais aussi permettre de prévoir l'avenir, d'anticiper les évolutions futures. Or l'avenir du territoire régional sera certainement caractérisé par une croissance démographique importante, à laquelle il s'agira de faire face. Etant donné qu'il y aura vraisemblablement 200.000 Bruxellois supplémentaires dans les quinze années à venir, il faudra adapter les institutions et augmenter le nombre d'écoles et de crèches pour intégrer ce surcroît de population. L'accroissement démographique posera certainement la question du « vivre ensemble » selon des modalités nouvelles et nécessitera la mise en œuvre de politiques efficaces et visionnaires en matière de liens intergénérationnels et interculturels. La création d'un nouvel Echevinat de la Famille, qui n'engendrera pas de frais supplémentaires pour les finances communales, constitue pour le CDH une mesure significative de la majorité pour relever ce défi.

Il ne faudra pas attendre la fin de la législature pour pouvoir tirer un premier bilan de la politique menée par le Collège et l'Echevin concerné en ce domaine. Parmi les actions concrètes prévues, il y a lieu de citer le soutien à la parentalité, la rédaction d'un guide des parents, la diffusion d'informations sur la santé ou l'accueil de la petite enfance ainsi que l'organisation prochaine d'une semaine de la petite enfance.

Pour ce qui concerne le budget ordinaire, Mme Fremault émet une réserve à l'égard de la taxe sur les maisons de repos. La pertinence et l'efficacité de cette mesure ne semblant pas évidentes de prime abord, il sera opportun de procéder à une évaluation en fin d'exercice.

Par contre, Mme Fremault se réjouit du fait que près de 10 % du budget extraordinaire, soit plus de 3 millions d'euros, ont été dévolus aux rénovations d'écoles. Il s'agit d'un enjeu fondamental, d'un investissement prioritaire, qui fait suite à la reconstruction de l'école des Eglantiers, entreprise voici deux ans.

Le projet "Schlumberger" constitue indubitablement une opération ambitieuse, qui requiert un effort budgétaire important. Mais c'est une formidable opportunité pour rationaliser les services et rendre l'accès à l'administration communale plus aisé pour les citoyens. Quoique la centralisation des services nécessite une provision de 15 millions d'euros, elle permettra à terme d'effectuer des économies grâce au regroupement des frais ainsi qu'à la vente des anciens locaux dispersés actuellement.

Mme Fremault ne partage absolument pas les réticences exprimées par M. Wyngaard quant à l'opportunité de cette opération ou à la menace qu'elle ferait peser sur la mixité des fonctions urbaines.

Le budget communal est donc équilibré et tourné vers l'avenir. Malgré une situation difficile, le Collège peut se prévaloir d'avoir maintenu un boni et réalisé des économies tout en poursuivant un soutien actif aux personnes. Et le Collège n'élude pas pour autant les questions qui demeurent en suspens, telles que la gestion de la dette. Mais le rapport de M. l'Echevin des Finances est de nature à apaiser les craintes qui pourraient se manifester à cet égard. Il faudra donc continuer d'allier le sens de la rigueur à une perspective visionnaire, pour à la fois maintenir des finances publiques saines et préserver la qualité de vie des habitants.

**M. /de h. De Bock** se réjouit d'appartenir à une majorité qui tente d'avoir plus de recettes que de dépenses, le budget étant en équilibre pour la cinquième année consécutive. Avec un peu plus de 130 millions d'euros, Uccle présente le plus petit budget communal par habitant de la Région bruxelloise. Les marges sont donc très faibles et se situent dans un contexte économique sans cesse plus difficile, puisque le revenu moyen bruxellois est inférieur de 20 % au revenu moyen national et que le revenu moyen ucclais est passé en vingt ans de 130 % à 106 % du revenu moyen national. Les comptes attestent que les recettes à l'I.P.P. augmentent beaucoup moins vite que l'inflation. La Commune d'Uccle est aussi une de celles où l'âge moyen est le plus élevé, ce qui n'est pas sans incidences sur les politiques budgétaires, tant en matière de recettes que de dépenses. Le C.P.A.S. d'Uccle est confronté à deux fois plus de demandeurs du revenu d'intégration qu'il y a 20 ans. Il convient donc de féliciter le Collège d'avoir préservé l'équilibre et épargné aux ucclais la hausse de la fiscalité que doivent subir les habitants de plusieurs communes voisines.

Toutefois, M. De Bock estime qu'il faut mener une réflexion politique sur une éventuelle augmentation des impôts et sur la manière d'y procéder le cas échéant. Si on devait un jour envisager de toucher aux centimes additionnels, il serait préférable de suivre l'exemple de la commune d'Anderlecht et donc opter pour une baisse de l'I.P.P. compensée par une hausse du précompte immobilier, vu que beaucoup d'Ucclois percevant des revenus extranationaux échappent à l'I.P.P. et ne paient que l'impôt sur le précompte immobilier, alors qu'ils appartiennent aux couches aisées de la population. Dans un tel contexte, le précompte immobilier s'avère l'impôt le plus juste et le plus objectivable. Par conséquent, si on compensait une baisse de 2,5 % des recettes à l'I.P.P. par une hausse de 5 % de celles issues du précompte immobilier, il y aurait moyen de dégager une marge de 50.000 €, qui permettrait, par exemple, d'effectuer des investissements dans les A.S.B.L.

Bien qu'elle ne comprenne que 7 % de la population de la Région de Bruxelles-Capitale, Uccle contribue pour 9 % à l'impôt régional et ne bénéficie de retombées sous forme de dotations que pour à peine 2 %, soit deux fois moins qu'il y a 20 ans. Il faudra qu'un jour ces erreurs soient corrigées, de manière à ce que le traitement réservé à la Commune d'Uccle soit moins inéquitable. M. De Bock lance un appel en ce sens aux membres influents du Conseil communal, susceptibles d'exercer à l'avenir la fonction de Ministre, voire de Ministre-Président.

Le groupe FDF tient à encourager le C.P.A.S. et la Police qui, dans ce contexte difficile, tentent de ne pas mettre la Commune en difficulté. Il faut saluer le travail méthodique mené par tous les conseillers du C.P.A.S., majorité et opposition réunies, pour faire rimer "libéral" avec "social", même si, en raison de l'augmentation de la précarité, cet effort ne se traduira pas tout de suite dans les comptes du C.P.A.S.

M. De Bock félicite M. le Bourgmestre pour le lancement du projet "Schlumberger", qui représente une réelle opportunité. Grâce à l'érection de ce nouveau "Capitole" administratif, on pourra rationaliser les dépenses, réorganiser le personnel, améliorer le cadre de vie et de travail des employés communaux et optimaliser la qualité des services.

Etant donné qu'il faut éviter à tout prix le "syndrome" ixellois, le groupe FDF tient absolument à ce que l'administration et le parc automobile soient réorganisés totalement dans le cadre de cette opération, afin de présenter aux Ucclois un projet qui soit neutre sur le plan budgétaire et contribue de façon durable à une gestion économe des deniers publics. M. De Bock remercie d'ailleurs le Collège d'avoir associé à ce projet majorité et opposition sur un pied d'égalité.

L'analyse de l'évolution du budget communal depuis les années 2000 révèle que les frais de fonctionnement ont augmenté bien plus vite que les frais de personnel. En effet, les frais de fonctionnement ont augmenté de 50 % alors que les frais de personnel n'ont crû que de 30 %, l'inflation ayant connu une hausse de 30 % durant la période considérée. Parmi les postes qui ont connu la plus forte augmentation, il faut pointer les transferts, qui ont triplé, et la charge de la dette, qui a quadruplé. C'est donc dans ces postes-là que les efforts de rationalisation les plus intenses doivent être entrepris.

M. De Bock considère que ce budget, satisfaisant dans une très large mesure, tendrait vers l'excellence s'il réservait un meilleur sort aux A.S.B.L. communales. Pourquoi les A.S.B.L. devraient faire des économies cette année encore, en refusant d'indexer les salaires de leur personnel, alors que ceux des employés communaux sont indexés ? Si les A.S.B.L. communales bénéficiaient d'une indexation limitée à un 1 %, le boni passerait de 128.000 € à 115.000 €. Cela changerait-il réellement la situation ? L'examen de la situation budgétaire de la Commune depuis une quinzaine d'années révèle que, durant la période envisagée, le budget a augmenté de 60 %, puisqu'il est passé de trois milliards de francs belges, soit environ 80 millions d'euros, à 130 millions d'euros, que le taux d'inflation a été de 30 % et que les A.S.B.L. ont connu une inflation de 20 %. Cela signifie donc que les A.S.B.L. ont contribué dans une très large mesure aux économies de la Commune, grâce auxquelles les investissements nécessaires ont pu être réalisés sur les autres postes. Les A.S.B.L. les moins mal loties, comme la piscine Longchamp ou le Centre culturel, n'ont guère eu davantage qu'une indexation de leurs moyens à concurrence de l'inflation. Et les autres ont subi une réduction drastique de leurs ressources, comme par exemple le Service Ucclois du Troisième Âge, dont les moyens ont été réduits de 17 %. M. De Bock estime que ce traitement est injustifié. Il est évidemment toujours possible de faire autant avec un peu moins mais non de faire systématiquement mieux avec deux ou trois fois moins qu'il y a 15 ans. Albert Camus vantait l'efficacité différée du grain de sable pour affirmer que ne pas avoir raison tout de suite ne signifie pas avoir tort. S'inspirant de cet illustre exemple, M. De Bock espère que l'année prochaine, le Collège commencera ses travaux budgétaires en indexant les A.S.B.L.

**M. /de h. Reynders** félicite Mme Maes pour l'excellent travail accompli pour réaliser ce budget ainsi que pour l'ensemble de sa carrière professionnelle.

Il rappelle également qu'il s'agit d'un cinquième exercice en boni. Quoique certains aient émis quelques éléments de critique à l'égard de la politique sociale, la dotation au C.P.A.S. augmente très fortement. Et comme M. De Bock vient de le rappeler, la contribution de la Commune à la solidarité régionale est loin d'être insignifiante. Il faut donc évaluer avec davantage de réalisme l'effort fourni par la Commune en matière sociale. Dans un contexte de crise, la Commune met tout en œuvre pour préserver la solidarité tout en maîtrisant les dépenses. A cet égard, M. Reynders se réjouit du fait qu'il n'y ait pas de dépenses fastueuses ou de salaires excessifs pour les membres du personnel. Il faudra sans doute maintenir ce cap de la rigueur pendant quelques années.

Néanmoins, l'évolution de la dette peut légitimement susciter un sentiment d'inquiétude. Si on porte un regard rétrospectif, on constate en effet que cette dette a connu une forte hausse. Toutefois, il ne faut pas oublier que le poids de la dette est tributaire de la politique d'investissement, qui, à terme, est de nature à générer des économies. Dans cette perspective, M. Reynders se réjouit du projet de regroupement administratif, qui pourra rendre l'administration plus efficiente mais permettra aussi de réaliser des économies. Toutes les évolutions positives en matière d'investissements méritent en tous cas d'être encouragées.

Il n'est pas exclu que les additionnels soient adaptés dans les années à venir, comme M. Wyngaard l'évoquait dans son intervention. Faudrait-il dans ce cas privilégier les additionnels à l'Impôt des personnes physiques (I.P.P.) ou ceux qui relèvent du précompte immobilier ? Si dans les prochaines années, le Gouvernement fédéral lance une réforme fiscale ambitieuse visant à réduire la fiscalité sur le travail, et donc essentiellement l'Impôt des personnes physiques, il faudra bien réfléchir à la manière dont l'échelon communal pourrait intégrer cette forte diminution de l'impôt sur le travail. Si on décide d'accompagner le mouvement en ne prévoyant pas d'augmentation des additionnels à l'I.P.P., il sera nécessaire d'opter pour d'autres solutions et dans ce cas le précompte immobilier ou d'autres formes de taxations indirectes pourraient être des pistes envisageables pour augmenter les recettes, ce type de réflexion s'inscrivant dans un scénario selon lequel le pouvoir d'achat dans la Commune serait fortement renforcé par une baisse des charges au niveau fédéral. M. Reynders rappelle que sa formation politique plaide depuis longtemps pour une très forte réduction des charges sur le travail. Il faut aller résolument dans ce sens, surtout pour les bas revenus, car il est tout à fait incongru de taxer un citoyen qui travaille avant qu'il n'ait gagné le montant auquel il aurait droit s'il ne travaillait pas et percevait un revenu d'insertion. Mais si on agit ainsi, on fait sortir un certain nombre de personnes du champ fiscal, y compris au niveau communal. Dès lors, comment répercute-t-on ce phénomène à l'échelon local ? On peut accompagner le mouvement, le neutraliser en adaptant les taux pour conserver la même recette, ce qui n'aggrave pas la situation des citoyens, ou encore décider d'aller plus loin. Certains s'offusquent du fait que de telles réformes bénéficieraient aussi aux gens disposant de revenus plus élevés. Mais les personnes dont les revenus sont plus élevés paient de toute façon déjà beaucoup plus d'impôts. D'ailleurs, les débats récents autour de la rémunération de dirigeants d'entreprises ont parfois donné lieu à des prises de position assez contradictoires de la part de certaines formations politiques. Quoi qu'il en soit, une réflexion approfondie et innovante doit être menée sur les types de recettes à privilégier à l'échelon communal.

Les réflexions émises lors d'une séance antérieure du Conseil communal à propos de la taxation sur les maisons de repos sont extrêmement intéressantes. Le débat tourne autour de la nature économique ou sociale de ce secteur d'activité. M. Reynders serait évidemment ravi si la Commune pouvait se dispenser de taxer les maisons de repos, mais si on considère qu'il s'agit d'une activité économique et pas seulement d'une activité sociale, il sera possible d'obtenir des soutiens extérieurs ou du moins d'avoir un véritable débat avec les autres niveaux de pouvoir.

En dépit des quelques réserves exprimées, le budget communal bénéficie d'un très large soutien. Les quelques critiques émises par l'opposition ne sont guère virulentes car Uccle est une commune extrêmement bien gérée et la population est ravie d'y vivre.

**M. le Président/de h. Voorzitter** salue le travail de Mme Maes et remercie tous les intervenants pour leur contribution au débat démocratique communal.

Au cours de son intervention, Mme Fremault a dit qu'il faut agir en stratège, en bon père de famille pour gérer une commune et elle a souligné le fait qu'il n'y ait pas eu de hausse de la fiscalité depuis cinq ans. Toute l'action du Collège s'inspire de ce genre de principes. M. le Président a toujours été animé par la ferme volonté de contredire la prédiction émise lors de sa prestation de serment par M. Picqué, alors Ministre-Président de la Région bruxelloise, selon laquelle la Commune d'Uccle serait mise sous tutelle régionale dans un délai de deux ans. Le souci de la plus grande rigueur a déterminé le processus d'élaboration du budget, fondé sur l'analyse de chaque article, le "0.Base.Budgetting", le dialogue permanent établi avec tous les Echevins et services concernés, la comparaison systématique des dépenses de l'année en cours avec celles de l'année antérieure. Grâce à cette méthode de travail, mise au point par Mme le Receveur et M. l'Echevin Dillies, Uccle a pu éviter le sort funeste des neuf autres communes bruxelloises qui sont aujourd'hui sous tutelle.

Le Collège travaille donc du mieux qu'il peut avec les moyens dont il dispose, sachant que ses difficultés sont renforcées par l'étendue du territoire communal. Certes, M. le Président ne prétend pas que la Commune d'Uccle est la dernière merveille du monde dans tous les domaines mais il est néanmoins persuadé que c'est un lieu où il fait bon vivre, même s'il aimerait évidemment avoir plus de moyens pour régler les problèmes, notamment pour améliorer l'état de certaines voiries.

Winston Churchill disait que le rôle de l'opposition est de s'opposer. A cet égard, M. le Président salue la grande modération de l'opposition du Conseil communal et la manière très mesurée dont elle s'exprime, parce qu'il ne sert à rien de se lancer dans de grandes querelles par des diatribes exagérées ou des propos disproportionnés par rapport à la réalité.

M. le Président comprend très bien qu'au nom du Parti Socialiste, Mme Verstraeten prétende qu'il y ait des lacunes sociales et notamment un manque de logements sociaux. Pourtant, des logements sociaux ont été inaugurés de façon régulière ces derniers temps. Il est impossible d'en construire davantage, vu l'état actuel des finances communales, qui ne sont pas catastrophiques mais ne sont pas florissantes pour autant. D'autre part, Mme Verstraeten a regretté que des places supplémentaires n'aient pas été construites dans les écoles et a demandé si un dossier avait bien été introduit en ce sens auprès de la Communauté française. Suite au dépôt du dossier introduit en bonne et due forme pour l'école des Eglantiers, la Communauté française a répondu que la Commune ne recevrait pas le moindre centime. Et il est certain que toute autre demande aurait subi le même sort. Mme Fremault souligne que 10 % du budget des investissements sont consacrés aux rénovations d'écoles. L'importance des moyens accordés atteste l'intérêt que le Collège manifeste à l'égard du domaine scolaire. L'instauration la semaine dernière du Conseil consultatif de la personne handicapée prouve également la sensibilité de la majorité actuelle pour les questions sociales. Le projet visant à créer un Conseil consultatif est actuellement à l'étude et aboutira le moment venu.

M. le Président remercie les différents orateurs pour leurs interventions sur le projet "Schlumberger". L'heure n'est pas encore venue d'en parler de façon détaillée, précisément dans la mesure où il ne s'agit à ce stade que d'un projet. Pour le moment, il n'est pas du tout certain qu'un accord puisse être conclu pour l'achat de ce grand bâtiment. M. le Président est sensible aux craintes de M. Wyngaard quant au déséquilibre qui pourrait être induit par ce projet au détriment du centre d'Uccle mais il estime par ailleurs que des opportunités telles qu'un bâtiment de ce genre ne se rencontrent pas tous les jours. Selon toute vraisemblance, il n'y a pas d'autres bâtiments sur le territoire communal qui pourraient regrouper la totalité des services. De plus, l'immeuble "Schlumberger" n'est pas très loin du centre.

Il suffit de sauter dans le tram pour se retrouver deux minutes après rue Xavier De Bue. Les autres bâtiments qui présentent un intérêt potentiel ne sont pas suffisamment spacieux pour intégrer l'ensemble des services et sont beaucoup plus éloignés d'Uccle-Centre. Bien entendu, la Maison communale demeurera le centre symbolique de la municipalité : une vie publique et culturelle, voire judiciaire avec les sanctions administratives, s'y maintiendra. Le projet « Schlumberger » nécessite la résolution de nombreuses difficultés, inhérentes à une opération aussi ambitieuse, mais s'avère d'un intérêt capital parce qu'il permettra à terme d'effectuer de sérieuses économies de fonctionnement tout en offrant à la population des services d'une qualité bien supérieure. M. le Président a d'ailleurs constaté de visu que plus de deux tiers des interventions du personnel d'accueil de la Maison communale consistent à aiguiller les visiteurs vers les divers bâtiments. On pourrait bien sûr rejoindre M. Wyngaard lorsqu'il regrette qu'il ait fallu procéder à des travaux de rénovation dans les bâtiments existants. Mais il s'agit là du hasard des circonstances. D'ailleurs, s'il n'avait pas dû chercher des bureaux pour la Zone de police, M. le Président n'aurait probablement pas eu l'occasion de s'intéresser à l'immeuble "Schlumberger" et de le visiter. Vu l'importance d'un tel dossier pour la vie communale, il a tenu à associer la majorité et l'opposition à tout le processus de décision car il est essentiel de réunir toutes les bonnes volontés et de mettre toutes les chances de son côté pour réussir cette opération.

M. le Président remercie encore une fois l'assemblée pour son soutien global, les divers intervenants s'étant montrés plutôt positifs tout en exprimant les uns et les autres des nuances intéressantes ou de légitimes interrogations.

**M. /de h. Wyngaard** précise que le groupe Ecolo ne remet pas en question l'opportunité du projet en tant que tel mais insiste pour qu'une réflexion globale soit menée pour évaluer l'impact de cette opération sur la mobilité, le commerce local et la vie des quartiers.

**M. le Président/de h. Voorzitter** partage le souci de Mme Verstraeten d'associer le personnel communal au projet, étant donné qu'il est destiné à occuper un seul et même bâtiment. Cette opération va contribuer à l'émergence d'une nouvelle communauté de travail au sein de l'administration. D'ailleurs, le secrétaire communal a déjà abordé cette question dans le cadre du comité de direction. D'après les échos qui lui sont parvenus, le projet "Schlumberger" fait l'objet de commentaires enthousiastes parmi le personnel.

**Mme/Mevr. Verstraeten** souhaite que les problèmes de mobilité de la rue de Stalle soient résolus, notamment pour permettre aux voitures de police de sortir si elles sont appelées d'urgence.

**M. le Président/de h. Voorzitter** répond que la police n'est pas confrontée à des problèmes de mobilité parce qu'elle roule en permanence sur le site propre du tram et que ses bâtiments sont accessibles par d'autres voies que la rue de Stalle. Il ne faut pas oublier non plus le rôle important joué en matière de mobilité par les gares d'Uccle-Calevoet et d'Uccle-Stalle, notamment pour le personnel, dont la moitié des effectifs vit en dehors de la Commune.

La dette demeure importante, même si le projet "Schlumberger", qui l'accroît dans un premier temps, permettra à terme de la réduire. Le Collège réfléchit aux autres décisions structurelles qu'il pourrait prendre pour résoudre de façon efficace le problème de la dette.

Pour ce qui concerne les primes, on peut observer que certaines sont en hausse et d'autres, en baisse. Il est difficile de faire plaisir à tout le monde si on veut maintenir le budget en équilibre. Néanmoins, un groupe de travail a été créé pour réfléchir à la situation spécifique des A.S.B.L.

En matière de dépenses, les transferts en faveur du C.P.A.S. ont augmenté de 4 %. La dotation en faveur de la police a également connu une forte hausse. La croissance des transferts destinés à la police s'explique par la décision prise à l'échelon fédéral d'intégrer les pensions de ce secteur dans l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (O.N.S.S.A.P.L.). A cet égard, Mme Dupuis remarquait à juste titre qu'il y a un lien entre les finances communales, régionales et fédérales. Celles-ci constituent un tout, qui est d'ailleurs consolidé maintenant par décision européenne.

M. le Président se réjouit du fait que le taux des dépenses de personnel par rapport au nombre d'habitants soit le plus bas de la Région de Bruxelles-Capitale. Uccle n'a heureusement pas suivi le mauvais exemple d'Ixelles, qui, avec une population de fonctionnaires de 50 à 60 % plus élevée, se trouve dans une situation où plus aucune politique ne fonctionne. Et cette forme de dérive est d'autant plus désastreuse qu'elle entraîne dans son sillage la perte de l'autonomie communale.

Le Collège a bien l'intention de donner un nouvel éclat à la place de Saint-Job, de manière à faire oublier à la population la période difficile qu'elle vient de traverser suite aux inondations et à la création du bassin d'orage. La problématique de la mobilité sera évidemment intégrée à ce projet.

Les discussions menées à la Conférence des Bourgmestres portent presque exclusivement sur le lien fiscal entre les échelons communal, régional et fédéral. Il est d'ailleurs intéressant de constater que des mandataires ayant longtemps exercé la fonction de ministre régional redeviennent en un instant les hérauts de l'intérêt communal dès qu'ils retrouvent leur costume et leur bicorne de Bourgmestre. Cette réadaptation automatique est d'ailleurs loin d'être négative et prouve que la commune est le niveau de pouvoir le plus proche des gens, comme le soulignait Mme Fremault dans son intervention.

D'autre part, les transformations probables de la fiscalité fédérale ne manqueront pas d'avoir des conséquences sur les recettes communales. Les remarques émises sur ce point par M. Reynders sont donc tout à fait pertinentes.

**M. l'Echevin//de h. schepen Cools** précise que, de manière générale, les projets relatifs à la rénovation urbaine requièrent du temps pour être mis en œuvre et ce d'autant plus que la nouvelle majorité n'est en place que depuis un an. Le Collège a décidé d'engager un nouvel architecte, qui travaille depuis quelques mois dans le département constitué pour s'occuper spécifiquement de la rénovation urbaine. Alors que M. Charles Picqué était encore Ministre-Président de la Région bruxelloise, un dossier étayé par des cartographies a été introduit auprès de son administration pour solliciter la reconnaissance sur le territoire communal de trois zones E.D.R.L.R. (Espace du Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation). Cette démarche s'inscrivait dans le cadre des discussions sur le Plan régional de développement durable.

Le quartier du Chat est la première des trois zones concernées. Le choix du quartier du Chat se justifie par des raisons économiques et sociales, qui sont bien exposées dans le dossier, établi par l'A.S.B.L. Prévention Socio-Culturelle. Les deux autres zones pour lesquelles le statut E.D.R.L.R. a été demandé sont le quartier Neerstalle et le secteur de la chaussée d'Alseberg situé entre la chaussée de Saint-Job et la rue Egide Van Ophem. Par après, M. l'Echevin Cools a reçu une lettre du Ministre-Président Picqué, indiquant qu'Uccle avait bien droit à trois zones E.D.R.L.R. mais que les propositions de la Commune ne répondent pas aux critères économiques et sociaux et ne peuvent dès lors être avalisées. Cette lettre est néanmoins contradictoire, dans la mesure où la Région recommande une des zones choisies par la Commune, en l'occurrence le quartier Neerstalle, dénommé quartier Zwartebeek dans le courrier de M. Picqué. Le cabinet du Ministre-Président n'a sans doute guère prêté attention à la lettre de l'Administration communale. Les quartiers du Melkriek et du Homborch sont les deux autres zones choisies par la Région, qui privilégie donc le contour des cités sociales, partant de l'idée que les habitants des cités sociales ont par définition des revenus plus bas. Suite à cette réponse, M. l'Echevin Cools a sollicité un rendez-vous auprès du collaborateur de M. Picqué en charge de ce dossier. Entre-temps, M. Vervoort est devenu Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale. Le rendez-vous initial ayant été annulé, M. l'Echevin Cools a demandé qu'une nouvelle date soit fixée pour une rencontre. Mais il n'a obtenu aucune réponse, en dépit des multiples coups de téléphones ou envois d'e-mails effectués depuis trois mois. M. l'Echevin Cools soupçonne la Région de faire la sourde oreille dans l'intention d'attendre l'adoption du Plan régional de développement, afin que la Commune soit mise devant le fait accompli.

Si la Commune est accusée de ne pas respecter les critères économiques et sociaux, il faudrait tout simplement pouvoir prendre connaissance de ces critères afin de les comprendre et de voir s'il n'y a pas moyen d'y répondre par d'autres arguments. M. l'Echevin Cools n'est évidemment pas opposé par principe à l'instauration de zones renforcées dans les quartiers de logements sociaux mais il ne faut pas oublier que les aides consenties dans le cadre du dispositif E.D.R.L.R. sont octroyées aux propriétaires, alors que les citées sociales ne comptent guère de propriétaires, la propriété immobilière y étant détenue par les Sociétés Immobilières de Service Public (S.I.S.P.). Quoi qu'il en soit, le quartier du Chat et le quartier Neerstalle feront de toute façon partie des zones renforcées et les services communaux poursuivront leur travail.

Un Observatoire du Logement a déjà été mis sur pied sous la législature précédente. Néanmoins, en raison du manque de synergie des divers services communaux, chacun établissait ses propres banques de données de son côté. Pour mettre fin à cette situation, ces banques de données ont pu être centralisées grâce à l'établissement d'une cartographie. Les services de M. l'Echevin Cools ont contacté un certain nombre de propriétaires pour les enjoindre de rénover leur bien mais ils ont été chaque fois confrontés à des situations successorales extrêmement compliquées. Un ou deux propriétaires ont réagi de façon positive. Ceux qui n'ont pas encore bougé ont été menacés d'expropriation ou de mise en gestion publique s'ils venaient à persister dans leur refus.

Dans ce cadre, des crédits ont été prévus dans le budget 2014 de la Régie foncière pour exercer une pression sur les propriétaires récalcitrants.

**- Mme Fremault sort -**

**- Mevr. Fremault verlaat de zaal -**

Il faut aussi fixer des priorités dans les priorités et M. l'Echevin Cools a donné à ses services une priorité : celle de rénover le patrimoine dont la Commune est propriétaire et dont un certain nombre d'immeubles sont vides ou en mauvais état. C'est le problème de l'immeuble du Fort-Jaco, les logements achetés au sud de l'ancienne gendarmerie et certaines petites maisons Montagne de Saint-Job. On suit de très près, notamment avec l'échevinat de l'Action sociale, tout ce qui relève des logements insalubres : un certain nombre d'arrêtés du bourgmestre ont été pris pour imposer des travaux de rénovation aux propriétaires. La politique se met en route et en ce qui concerne les zones de développement renforcé, il faudrait vraiment que l'on aboutisse. Une réunion officielle a eu lieu entre le Collège et la S.D.R.B. pour discuter et échanger les points de vue sur ce qui pourrait éventuellement être fait comme collaboration.

**Mme/Mevr. Dupuis** est sûre que M. l'Echevin Cools a raison sur une chose, c'est qu'il faut d'abord modifier les ordonnances régionales sur la fixation des domaines éligibles à ces programmes "Espace renforcé du logement" et cela fera l'objet d'une négociation politique qui viendra après les élections. Il y a d'autres quartiers dans la région bruxelloise, notamment dans les communes de Berchem, de Jette, de Watermael-Boitsfort et dans notre quartier du Chat qui sont dans tous les catalogues, dans toutes les cartographies comme étant effectivement éligibles. Mme Dupuis donne raison à l'Echevin : il ne s'agit pas de quartiers de logements sociaux, qui eux émarginent à beaucoup d'autres types d'aides.

Mme Dupuis espère que tous les bâtiments propriétés de la Commune seront rénovés au cours de cette mandature. Quand on a créé l'échevinat du Logement, il n'y en avait pas un seul qui avait fait l'objet de rénovations. Maintenant, il y a encore une demi-douzaine de logements à mettre en ordre et donc il faudra trouver l'argent pour le faire.

**M. /de h. De Bock** a trouvé très intéressant de savoir ce que M. l'Echevin Cools a fait en la matière depuis un an. C'est l'essentiel parce que cela a un impact sur les finances communales. On l'oublie, mais la fameuse dotation générale aux communes, la dotation triennale d'investissement, il y a plus de 500 millions d'euros qui dépendent directement ou indirectement, 20 % pour être correct, de notre appartenance ou non dans ce fameux espace de développement renforcé du logement et de la rénovation. Cela veut dire qu'on devrait faire reconnaître et valider, ce qui n'a pas pu être fait il y a 20 ans, un quartier ou deux par la Région comme en difficulté.

Cela fera tout simplement changer la clé de financement des communes et faire bouger 3, 4 millions d'euros qui peuvent annuellement venir compléter le budget de notre commune. Et le problème est là, c'est que, comme on travaille en enveloppe fermée, les communes qui aujourd'hui perçoivent plus que ce qu'elles devraient percevoir ne sont pas évidemment enclines à faire bouger ces fameuses limites territoriales. Comme par exemple à la chaussée de Neerstalle, on a la zone qui s'arrête à la limite de Forest et tout ce qui est du côté de Forest est considéré comme précarisé et reçoit donc de l'aide. Tout ce qui est à côté comme les sociétés de logements sociaux uclois est considéré comme riche. On considère donc que la pauvreté s'arrête à la limite de la frontière de la commune. En outre, en matière de rénovation et en matière de primes énergie environnement, on donne des bonus si vous êtes propriétaire et que vous rénovez dans cette fameuse zone. Ce qui veut dire que si Bill Gates s'installe demain chaussée de Neerstalle, côté Forest, il aura 10 % d'aide de plus que le pauvre uclois qui veut faire rénover sa chaudière. Ce n'est pas la vision de la solidarité et de la justice sociale.

M. De Bock trouve qu'il faut effectivement changer cela. Il ne peut qu'encourager le Collège à aller vite et à mettre la pression. Il faudrait donner ce dossier en particulier au service Contentieux car la création de la zone E.D.R.L.R., si on se réfère aux travaux parlementaires, il y avait un demi-pourcent qui était considéré à Uccle mais le Gouvernement a considéré, comme c'était moins d'un pourcent, que c'était zéro. Et zéro, même quand le gâteau est à 500 millions, c'est toujours zéro.

Quand il sera à un milliard, ce sera toujours zéro, alors que si on avait, ne fût-ce qu'un demi-pourcent ou un pourcent, on aurait quelque chose. Il y a quelque chose de pourri dans le monde du financement des communes, qui n'a pas été fait de manière correcte et qui a un impact grandissant sur notre commune, parce que nous ne sommes pas Woluwe-Saint-Pierre. Nous sommes Uccle, nous avons des riches, nous avons des pauvres, nous avons des défis sociaux et c'est un de ceux qu'il faut résoudre dans les années à venir.

**Mme l'Echevin/Mevr. de schepen Maison** remercie Mme Verstraeten d'avoir évoqué le projet Calevoet, qui s'inscrit dans un subside régional. L'initiative a été prise de dédoubler les classes à Saint-Job et les travaux sont en cours comme à l'école de Verrewinkel. Sur un plan plus qualitatif que quantitatif, il convient d'ajouter que la première phase des travaux Merlo est en passe d'être terminée et que les Eglantiers sont en pleine reconstruction.

Concernant le parcours d'intégration, ce 9 janvier 2014 sera entamée une nouvelle unité de formation au sein de l'école de promotion sociale qui s'apparente à un parcours d'intégration. L'intitulé exact est un cours d'insertion sociale qui sera dispensé tous les jeudis matins et qui s'adresse effectivement à un public plus large que celui que vous avez cité, donc la personne qui traditionnellement dans les parcours d'intégration bénéficie d'un titre de séjour et est depuis plus de trois mois sur le territoire, mais plus largement à un public âgé de plus de 15 ans et évidemment en ordre de séjour sur le territoire. Ce sont des cours qui s'articulent tels que les cours d'intégration sociale qui commenceront le 9 janvier 2014 avec une possibilité d'inscription à partir du 6 janvier.

**Mme l'Echevin/Mevr. de schepen Roba-Rabier** remercie M. Wyngaard pour sa question concernant la diminution des primes de naissance. Les primes de naissance s'inscrivent dans un projet global du Collège et de la majorité de soutenir les parents de jeunes enfants dès leur naissance. Il se fait que le soutien à la parentalité peut revêtir diverses formes et que plusieurs communes bruxelloises n'attribuent pas de prime de naissance du tout. Mais par contre elles développent, certaines en tous cas, plutôt des actions qui s'inscrivent dans un projet éducatif qui a par ailleurs tout le soutien de l'O.N.E., il faut le souligner. Nous avons donc pour l'année 2014, afin de ne pas alourdir le budget alloué à mon nouvel échevinat, choisi de diminuer les primes de naissance et de consacrer la somme ainsi libérée à diverses actions qui ont été citées ce soir : semaine de la petite enfance fin janvier 2014, guide des parents pour les enfants de moins de trois ans qui sera en principe prêt pour septembre 2014, tout cela faisant partie du welcome pack dont il est question dans la déclaration de politique générale.

Mme l'Echevin Roba-Rabier se réjouit que le conseil consultatif de la personne porteuse de handicap soit mis sur les rails depuis quelques jours à peine.

**M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès** précise, concernant le montant de 120.000 € dans le cadre des frais administratifs qui augmentent, que la plus grande part est couverte notamment par les élections, à concurrence effectivement de 120.000 €, ce qui est un montant important. Alors, il y a également une part consacrée aux cartes d'identité, où là une bonne partie nous échappe parce que là, c'est le fédéral qui adapte les tarifs. Donc, on essaie de les adapter aussi dans une certaine mesure mais c'est un coût évidemment supplémentaire. Alors, il y a aussi cette année particulièrement le coût concernant les nouveaux logiciels des services techniques, qui ont été renouvelés en part importante mais c'est aussi dans l'objectif d'un meilleur service à la population puisqu'il y a notamment l'aspect des cartographies qui a beaucoup évolué. Il y a des investissements importants qui ont été faits dans ce cadre. Un autre poste important, qu'on retrouve en recettes et en subsides, c'est l'organisation des manifestations liées aux bibliothèques, donc forcément le poste augmente des deux côtés. M. l'Echevin Dilliès confirme la suppression des taxes tracassières. Il transmettra d'ailleurs un document comparatif reprenant l'ensemble des taxes sur la région où il apparaît en effet qu'au rayon des petites taxes en tous genres, Uccle est vraiment une des communes qui en possèdent le moins. On a d'ailleurs encore supprimé la taxe sur les friteries l'an dernier. Alors, par rapport à cela, en revanche il n'est pas interdit d'avoir une vision d'avenir par rapport à notre politique de recettes fiscales, comme M. l'Echevin Dilliès l'a déjà évoqué lors du dernier Conseil communal. C'est même très important de pouvoir anticiper l'aspect de nos recettes fiscales à tous égards.

Il n'y a pas de petites recettes ou de recettes inutiles. En revanche, il convient que ce soit à la fois équilibré et juste, et c'est précisément ce que nous faisons. M. l'Echevin Dilliès indique effectivement dans son rapport qu'il serait hasardeux d'imaginer qu'il n'y aura pas d'augmentation des additionnels mais souligne qu'il n'a pas dit autre chose l'année dernière. C'est une question d'honnêteté et il ne doit pas y avoir de tabou par rapport à cela. Et l'opposition le reprocherait à la majorité à raison d'ailleurs si elle avançait masquée. Chaque législature a connu des augmentations des additionnels. Nous verrons le moment venu. Cependant, M. l'Echevin Dilliès croit qu'il faut être de bon compte et reconnaître aussi que depuis de nombreuses années, on fait en sorte d'éviter l'augmentation des additionnels, de la limiter et de faire en sorte avant tout de voir où il est possible de faire des économies partout où c'est possible sans réduire la qualité de nos services. Le réaménagement de l'avenue Van Bever est tout à fait indispensable, il avait déjà été reporté et si on regarde l'évolution du quartier, c'est un quartier qui n'est plus du tout le même, qui a terriblement évolué et qui est dans un état absolument déplorable. Il est aussi important au niveau des finances et au niveau des rénovations de bien retenir le fait qu'on ne travaille pas en fonction du type de quartier, on travaille en fonction des urgences et en fonction de ce qui est nécessaire. Il y a ainsi des rénovations qui ont été faites notamment avenue du Silence il y a déjà un certain temps et M. Cools en son temps avait veillé à ce que toute une série de quartiers sur l'ensemble de la commune soit rénovée et c'est aussi notre vision de ne pas favoriser un quartier par rapport à un autre en fonction de sa sociologie, de manière à ce qu'on retienne que tout le monde est mis sur le même pied et qu'il y a un véritable équilibre en matière de gestion. Sans employer un langage aussi dur que M. De Bock lorsqu'il disait qu'il y a quelque chose de pourri dans le financement des communes de la part de la Région, M. l'Echevin Dilliès reconnaît qu'il y a quelque chose de certainement injuste mais étant un modeste élu local, il essaie à son modeste niveau de faire ce qu'il peut en sa qualité d'échevin des Finances et pour ce qui est de la réduction de l'I.P.P., il est toujours heureux si on peut parler de réduction des impôts mais il est avant tout un pragmatique, et 2,5 % d'I.P.P., cela ferait quasiment 9,5 millions de recettes en moins.

- Mme Dupuis quitte la séance -

- Mevr. Dupuis verlaat de zitting -

- Mme Fremault rentre -

- Mevr. Fremault komt de zaal binnen -

**M. /de h. Wyngaard** remercie M. l'Echevin Dilliès pour toutes les réponses qui ont été apportées, notamment sur la question de la rénovation urbaine. Il était utile d'être informé sur l'état d'avancement. La mandature ayant débuté il y a à peine un an, il est évident qu'on n'ait pas de résultats tangibles à ce stade mais il est important que la mécanique, la dynamique soit lancée dès maintenant.

Sur la question de la solidarité, il est en principe convenu de ne pas lancer ce grand débat mais, la pression fiscale variant d'une commune à l'autre, il est par ailleurs parfaitement logique qu'il y ait une solidarité qui intervienne entre les communes bruxelloises. C'est un effort qui est assez normal.

Par rapport aux A.S.B.L., vous avez parlé du lancement d'un groupe de travail. M. Wyngaard ne sait pas si, pour ce groupe de travail, le Collège envisage de réunir l'ensemble des forces politiques de ce Conseil, à l'instar de ce qui se fait pour le projet Schlumberger mais ce serait assez logique et assez respectueux du Pacte culturel par ailleurs. Le groupe Ecolo serait évidemment demandeur de participer à ce groupe de travail.

M. Wyngaard demande par rapport au personnel, en ce qui concerne plus précisément le secrétaire communal, qu'il serait intéressant de savoir quand est ce qu'on aurait un secrétaire communal définitivement nommé. Il aimerait aussi avoir des précisions sur l'organigramme du service de la Mobilité, sur le traitement du problème des inondations ainsi que sur toute la série d'événements prévus par la Commune.

**M. le Président/de h. Voorzitter** rappelle que le Conseil communal a voté il y a peu de nouvelles conditions de recrutement pour le secrétaire communal et le processus avance.

**M. l'Echevin/de h. schepen Biermann** précise, en ce qui concerne la question des inondations, que, si on reprend le budget 2013, on peut constater qu'il y a déjà une différence majeure liée au projet d'égouttage dans les cimetières, qui représente 500.000 €, qui est comptabilisé dans le 1,7 million mentionné. Et donc le fait est qu'il y a ici compris en 2014 la dernière phase pour l'égouttage du cimetière du Dieweg. L'égouttage du cimetière de Verrewinkel est terminé. Conséquence, au niveau de l'environnement budgétaire, on ne va pas le refaire nécessairement. Pour le reste, ce qui compte réellement, ce sont les types de dépenses. Celles qui sont réalisées dans le cadre d'aménagements ponctuels, engagement ponctuel de 200.000 € dans le budget 2013 qui ont été engagés le mois dernier et puis on a diminué quelque peu le montant de 20.000 € pour l'année prochaine. 130.000 € pour l'entretien des ruisseaux, 50.000 € pour les aménagements ponctuels type grilles, avaloirs d'orages,.... On utilise le S.I.G., donc la cartographie électronique, pour déterminer les endroits où, de manière aigue, il faut modifier des profils de voirie, des bordures, des avaloirs d'orages, mais nécessairement on le fait depuis plusieurs années et ces endroits sont de plus en plus pourvus d'équipements. De plus, il y a tout un quartier immense de la commune qui est en train d'être pourvu en termes d'égouttage, ce sont des budgets mis en œuvre par Hydrobru et des travaux réalisés par Vivaqua, qui ont une incidence majeure aussi en termes d'inondations dans certains quartiers de la Commune et enfin on a terminé le bassin d'orage Saint-Job, on travaille sur les projets tout le long de la chaussée de Saint-Job, le mail de Saint-Job,... et donc les travaux d'aménagement pour ce type de projets contre les inondations atteignent un budget de plus de 500.000 € et, en dehors de projets d'égouttage précis dans les cimetières, on est dans un engagement financier très important dans le chef de la Commune et d'Hydrobru pour maintenir des moyens très élevés dans le cadre de la lutte contre les inondations, sachant que l'égouttage de plusieurs quartiers de la vallée de l'Ukkelbeek et du Geleytsbeek est en cours, que le projet de réalisation d'un nouveau bassin d'orage dans l'avenue De Fré va être mis en œuvre, qu'on est sur le point d'introduire la demande de permis d'urbanisme pour un nouveau bassin d'orage au niveau de la chaussée de Saint-Job en face de Séquoias, le mail de Saint-Job, l'aménagement du carrefour Saint-Job-Repos-Chênaie,... Et dans ce cadre, M. l'Echevin Biermann tient à rassurer le Conseil quant au fait que la volonté de la Commune et les moyens qui sont mis en œuvre restent tout à fait majeurs et que par ailleurs, la cartographie, le résultat de la situation qu'on connaît, qu'on a connue dans le passé, l'analyse des situations précises démontrent que les interventions ponctuelles ont déjà amené des résultats favorables.

En cas de neige, les services communaux sont prêts à réagir, les équipes de garde sont en permanence présentes et la Commune dispose de près 800 tonnes de sel en cas de nécessité.

**M. le Président/de h. Voorzitter** fait procéder au vote sur le budget ordinaire.

Le budget ordinaire est adopté par 28 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

Ont voté contre : MM. Wyngaard, Desmet, Mmes Francken, De Brouwer, M. Minet, Mmes Ledan, Zawadzka.

Se sont abstenus : Mmes Verstraeten, Bakkali, M. Cadranel.

**M. le Président/de h. Voorzitter** invite l'assemblée à examiner le budget extraordinaire.

**M. /de h. Desmet** sollicite quelques précisions de détail notamment au niveau de la justice de paix. Il est, sans doute à juste titre, demandé quelques interventions, notamment le nouveau linoléum pour la salle du greffe, qui a déjà été reporté trois fois. Considère-t-on que le déménagement se ferait ici et qu'on n'en aurait plus besoin ou est-ce alors une vraie inscription ce coup-ci et qu'ils auront droit à ce linoléum ?

Concernant les acquisitions d'emprises de voiries qui sont envisagées, pourrait-on avoir de plus amples informations à ce sujet ?

M. Desmet aimerait avoir quelques renseignements concernant le besoin de désamiantage du centre P.M.S. M. Desmet imagine que si on l'inscrit, que ce besoin est urgent et se fait sentir. Le fera-t-on ?

Il s'agit effectivement d'une réinscription. On a entendu d'ailleurs à plusieurs reprises par le biais des informations que le problème de l'amiante est récurrent dans différents lieux. Donc, il ne faudrait pas que le problème explose à Uccle aussi. M. Desmet espère qu'on ne se contentera pas d'une réinscription l'année prochaine.

Il est aussi étonné qu'au niveau du Centre culturel, il faille déjà s'occuper de ce fameux cube de verre, au niveau du sol en tout cas. Comment se fait-il qu'il y ait si rapidement un problème ?

**M. le Président /de h. Voorzitter** rappelle qu'il y a eu un très mauvais entrepreneur dans cette affaire.

**M. /de h. Desmet** demande si justement on compte se retourner. M. Desmet imagine qu'il y a une garantie au minimum décennale. Si c'est l'entrepreneur qui doit être pointé, faisons comme pour le reste du budget. Qu'on fasse des économies là où elles peuvent se faire et ne faisons pas intervenir les finances communales là où elles ne devraient pas être entamées.

Enfin, on a parlé que certains logements communaux seront mis en conformité en 2014. M. Desmet demande lesquels ?

**M. /de h. Wyngaard** demande quelles sont les plantes invasives qu'on envisage d'arracher.

**M. l'Echevin//de h. schepen Biermann** confirme que le Collège a beaucoup de projets et que les services ont donc énormément de travail. Et il est exact qu'en conséquence on doit parfois agir en termes de priorité dans le courant de l'année et décider de reporter la réalisation de certains projets. Chaque année, on entreprend des travaux de désamiantage importants et les travaux de désamiantage qui sont encore maintenus à l'agenda concernent généralement des travaux qui interviennent au moment de travaux de modification de chaufferies de bâtiments. C'est surtout dans ce cadre-là que le problème se pose. Il y a une volonté d'arriver au bout de ce processus mais quand, de manière inopinée, on rencontre un problème avec une chaufferie de l'un ou l'autre bâtiment, cela modifie l'ordre des priorités pour les interventions, notamment en matière de désamiantage.

Au niveau du Centre culturel, il faudrait effectivement déterminer les questions de responsabilité d'éventuelles malfaçons mais quoiqu'il arrive, la situation est telle que nous devons prévoir une intervention qu'il faut inscrire au budget et puis la question est de savoir si effectivement on pourra mettre en cause la responsabilité ou non de l'entrepreneur.

On a eu aussi pas mal de soucis d'infiltration d'eau, liés à des modifications du profil de voirie (trottoirs, bordures,...), qui sont intervenus par après. Longtemps au Centre culturel, on a dû placer des sacs de sable aux moments de fortes inondations. Le fait est que des éléments de la nature et un profil de voirie qui a été modifié en grande partie, ont cumulé probablement des malfaçons, qui doivent encore être déterminées. Et on n'exclut pas évidemment les questions de responsabilité.

- **Mme Bakkali quitte la séance.** –

- **Mevr. Bakkali verlaat de zitting** -

**M. l'Echevin/de h. schepen Sax** répond que le nom de la plante invasive est la renouée du Japon, que nous attaquons toujours d'une manière assez agressive.

**Mme l'Echevin/Mevr. de schepen Gol-Lescot** ajoute qu'une nouvelle machine pour lutter contre les plantes invasives a été achetée par le service de la Propreté et servira aux cimetières et aux espaces verts. C'est une machine qui fonctionne aux extraits d'ananas et au sirop d'érable. Elle a été testée au mois de juillet de cette année. C'est une machine totalement écologique qui projette un liquide chaud et qui fait en sorte que les plantes sont brûlées de façon totalement contrôlée. Cela permettra aussi de traiter de plus grandes zones en une fois.

**M. l'Echevin/de h. schepen Cools** précise qu'il est très difficile de dire quelles sont les acquisitions d'emprises de voiries qui seront finalisées en 2014. C'est en fonction des projets de réaménagements de voiries qu'on doit acquérir des parcelles. Au précédent Conseil, on a parlé de la rue de Boetendael. Voilà un exemple de parcelle qu'on doit acquérir. Il y a eu tout un réaménagement du Moensberg, la plupart des parcelles sont déjà acquises. Les procédés au comité d'acquisition sont très lents, ils sont d'autant plus lents quand il n'y a pas un accord à l'amiable qui est possible.

Et si on n'arrive pas à un accord, il faut procéder à des expropriations et ce sont des procédures plus longues pour obtenir un arrêté d'expropriation,.... Il y a aussi un projet drève Pittoresque, au carrefour avec la chaussée de Waterloo.

**M. le Président/de h. Voorzitter** fait procéder au vote sur le budget extraordinaire.

Le budget extraordinaire est adopté par 28 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.

Ont voté contre : MM. Wyngaard, Desmet, Mmes Francken, De Brouwer, M. Minet, Mmes Ledan, Zawadzka.

Se sont abstenus : Mme Verstraeten, M. Cadranel.

**M. le Président/de h. Voorzitter** remercie Mme Maes et ses services pour leur formidable travail et souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année à tous les membres de l'assemblée.

- La séance est levée à 21h15 -  
De zitting wordt opgeheven om 21u 15 -

Par ordonnance - Op bevel :  
Le Secrétaire communal f.f.,  
De wnd. Gemeentesecretaris,

Le Président,  
De Voorzitter,

